Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20251215-D_2025_8_14-DE

Mairie de Pont-Aven

Extrait du registre

des délibérations du Conseil Municipal

décision : D_2025_8_14

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 17

Votants : 22

Objet : Ligue de protection des oiseaux _ Convention relative au refuge de Pontic Malo

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 15 décembre à 20 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur DAUTEL Christian, Le Maire.

Date de convocation du : 11 Décembre 2025

Présents : Monsieur DAUTEL Christian, Monsieur TANGUY Jean-Marc, Madame BLAYO Annick, Madame DIQUELOU GARSON Armelle, Monsieur THUARD Jean-Charles, Monsieur LE GAC Hervé, Monsieur GLOUANNEC Patrick, Madame LE BRETON Marie-Pierre, Madame COUSIN Laurence, Monsieur LE ROY Yann, Monsieur COLLE Gaël, Madame DAVID Maryvonne, Madame DANJOU Maryse, Madame STENHOUSE Sophie, Monsieur LE BRUN Jean-Pierre, Madame SICOT Sophie, Monsieur LE TALLEC Pierre-Yves

Pouvoirs :
Madame ROBIN Renée a donné pouvoir à Madame LE BRETON Marie-Pierre
Madame BOCHET Agnès a donné pouvoir à Monsieur DAUTEL Christian
Madame MORIN Sonia a donné pouvoir à Monsieur LE ROY Yann
Monsieur LEBRESNE Jean-Claude a donné pouvoir à Madame STENHOUSE Sophie
Monsieur LE BLOAS Jean-Yves a donné pouvoir à Madame DAVID Maryvonne

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame ROBIN Renée, Madame BOCHET Agnès, Madame MORIN Sonia, Madame NAOUR Laetitia, Monsieur LEBRESNE Jean-Claude, Monsieur LE BLOAS Jean-Yves

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian DAUTEL

Vie associative / Environnement / Finances / Rapporteur : M. Jean-Charles THUARD, adjoint au développement et à la communication

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le budget principal de la commune ;
Vu la délibération D_2021_4_7 du Conseil municipal du 12 avril 2021 portant sur le partenariat avec la Ligue de protection des oiseaux (LPO) ;
Vu l'avis des commissions communales « Economie, finances » et « Environnement, cadre de vie » du 08 décembre 2025 ;

M. Jean-Charles THUARD, adjoint au développement et à la communication, explique que la commune de Pont-Aven a conventionné en 2021 avec la Ligue de protection des oiseaux (LPO) pour que le site de Pontic Malo devienne un refuge LPO et bénéficie ainsi du programme national de préservation et de découverte de la nature de proximité porté localement par cette association.

Suite aux actions menées par la LPO et au rapport final établi l'année courante, M. Jean-Charles THUARD indique qu'il est envisagé de renouveler l'engagement de partenariat avec la LPO pour une durée de 5 ans, soit la période 2026 - 2030. Cette nouvelle convention comporte un engagement financier à hauteur de 6 788,00 € lissé sur 5 années pour le financement de la prestation de l'association, qui comporte notamment :

- Le renouvellement d'inscription au réseau LPO France et la signalétique dédiée,

- L'assistance, le suivi et la validation annuelle des mesures suite aux visites sur site, avec conseils et préconisations,

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20251215-D_2025_8_14-DE

- La pose d'un piège photographique (détection et film de la faune de la nuit),
- Une animation par an à destination du grand public, des enfants du périscolaire, ou encore des agents techniques communaux,
- L'établissement d'un diagnostic final sous forme d'inventaire comportant également un bilan des actions et des préconisations d'aménagement et de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
- Approuve le renouvellement de la convention de partenariat avec la Ligue de protection des oiseaux pour que le site de Pontic Malo demeure un « Refuge LPO Collectivité / Entreprise » pour une durée de 5 ans,

- Dit que les crédits seront inscrits au budget,
- Autorise M. Le Maire ou son représentant, à signer ladite convention et toute pièce en application de la présente délibération.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire,
Christian DAUTEL



Emis le 15/12/2025, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le 27/01/2026